

AVIS DE CONCOURS

Concours externe et interne déconcentrés de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale session 2022

CALENDRIER DES CONCOURS

Date limite de dépôt des dossiers :	10 septembre 2021 (cachet de la poste faisant foi)
Date limite des inscriptions en ligne	10 septembre 2021 à 18 heures (heures de Paris)
Épreuves d'admissibilité :	13 octobre 2021
Résultats d'admissibilité :	à partir du 15 novembre 2021
Épreuves d'admission :	à partir du 6 décembre 2021
Résultats d'admission :	20 décembre 2021

⁽¹⁾ *L'administration décline toute responsabilité pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis.*

Le candidat n'ayant pas reçu de convocation pour les épreuves, au moins 10 jours avant les dates des épreuves, doit se rapprocher du service organisateur.

NOMBRES DE POSTES OFFERTS

CONCOURS EXTERNE :
30 POSTES

CONCOURS INTERNE :
21 POSTES

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

CONCOURS EXTERNE

- être de nationalité française ;
- être en règle au regard des obligations de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense, pour ceux qui y sont assujettis ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2017.
- **ou** justifier d'au moins de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de technicien de police technique et scientifique (niveau 47 de la nomenclature INSEE PSC-ESE), ou de 2 ans pour les candidats titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis ;
- pas de limite d'âge ;

Nota : les mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme.

CONCOURS INTERNE

- être fonctionnaire, militaire ou agent public de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ;

- justifier d'au moins quatre ans de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2022 ;

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires, qui à la date de la première épreuve du concours sont :

- en activité, en détachement, congé formation, congé maternité, congé maladie, congé de longue durée, disponibilité (si débutée après le 7 septembre 2018 en cas d'activité professionnelle, et si la durée de disponibilité est inférieure à 5 ans) ; à la date de la première épreuve écrite (soit le 13 octobre 2021),

Nota : Les fonctionnaires en situation de congé maladie, de longue maladie ou en congé de longue durée sont autorisés à se présenter.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Phase d'admissibilité :

Les épreuves sont obligatoires et sont communes aux deux concours :

Epreuve n° 1 :

Etude d'un texte de portée générale permettant de vérifier, à l'aide de questions, la capacité du candidat à repérer et à analyser les informations contenues dans le texte. Le candidat doit, après avoir répondu aux questions, produire un écrit sous forme de composition sur un sujet en rapport avec la problématique soulevée dans le texte support (durée deux heures trente notée sur 20 – note inférieure à 5 éliminatoire ; coefficient 2 pour le concours externe – coefficient 3 pour le concours interne).

Epreuve n° 2 :

Question(s) à choix multiples et/ou questions à réponse courte et/ou résolution de problèmes sur un programme à caractère scientifique comprenant les mathématiques, la biologie/sciences et vie de la terre et la chimie (durée : deux heures notée sur 20 ; coefficient 3 pour le concours externe – coefficient 2 pour le concours interne).

Lors de la phase d'admissibilité, les candidats sont soumis à des tests psychotechniques non notés destinés à évaluer la compatibilité de leur profil psychologique avec les missions de la police technique et scientifique (durée : deux heures).

Phase d'admission :

Cette épreuve est obligatoire :

concours externe :

Un entretien, qui débute par une présentation du candidat permettant aux membres du jury d'apprécier ses compétences, ses capacités et ses motivations à exercer les fonctions sur lesquelles il postule (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes de présentation ; coefficient 5 – note inférieure à 5 éliminatoire).

concours interne :

Un entretien avec le jury, qui débute par une présentation du candidat permettant d'apprécier les acquis de son expérience professionnelle, ses compétences, ses capacités et ses motivations à exercer l'emploi sur lequel il postule (durée vingt-cinq minutes, dont cinq minutes de présentation ; coefficient 5).

épreuve commune aux concours externe et interne :

Epreuve facultative consistant en une discussion avec le jury dans la langue choisie (durée : quinze minutes – coefficient 1 – notée sur 20, seuls sont pris en compte au moment de l'admission, les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20).

Les langues au choix du candidats sont : Allemand, Anglais, Espagnol et Italien.

RETRAIT ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

ATTENTION : Ne cumulez pas dossier papier et inscription en ligne

RETRAIT :

- Par internet :
 - www.prefecture-police-paris@interieur.gouv.fr
 - <http://www.devenirpolicier.fr>
(retrait du dossier ou inscription en ligne)
- A défaut sur place :

Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité ou RER B ou C : St Michel Notre-Dame)

DEPOT :

- Par internet :
 - <http://www.devenirpolicier.fr> (au plus tard le 10 septembre 2021 à 18 heures)
- Par courrier : (au plus tard le 10 septembre 2021 cachet de La Poste faisant foi) :

Préfecture de Police
Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction des Personnels
Bureau du Recrutement
section des concours police nationale
pièce 303
9 bd du Palais
75195 PARIS Cedex 04
- Sur place : (au plus tard 10 septembre 2021 entre 8h30 et 14h00) :

Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité ou RER B ou C : St Michel Notre-Dame)